



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/01**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Joachim RAMS, doyen ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent(e)

Publié le

Absent(e)

Excusé(e)

ID : 030-253002539-20260513-DEL20260201-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Installation du comité syndical

Conformément aux dispositions de l'article L222-8 du CGCT, la séance est ouverte et présidée par le plus âgés des membres du comité syndical, Mr Joachim RAMS, délégué titulaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, en vue de procéder à l'installation des élus du Comité Syndical.

Il est rappelé aux membres du comité syndical que les élections municipales et communautaires se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026. Il est également rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les syndicats de communes, catégorie d'établissements publics à laquelle appartient l'EPTB Vidourle, sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées de leurs membres. Le syndicat mixte fermé EPTB Vidourle est composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale.

Tous les EPCI membres de l'EPTB Vidourle ont renouvelé leurs instances et procédé à la désignation de leurs délégués appelés à siéger au sein du comité syndical en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales et de ses statuts. Les élus respectifs désignés par les EPCI membres sont les suivants :

EPCI	Date délibération	DELEGUE(E) TITULAIRE		DELEGUE(E) SUPPLEANT(E)	
CA Alès Agglomération	15/04/2026	TALAGRAND	Philippe	JANIEC	Jacqueline
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	16/04/2026	PASCAL	Frédéric	JALIC	Robin
CA Pays de l'Or	21/04/2026	REY	Bernard	BONNEFOUX	Brice
CC du Grand Pic Saint Loup	21/04/2026	RIGUET	Eric	DE MONTFUMAT	David
		MARTINEZ	Antoine	BERGER	Gilles
CC Rhône Vistre Vidourle	23/04/2026	RUY	Adrien	TORTOSA	Laurent
CC du Piémont Cévenol	29/04/2026	CRUVEILLER	Fabien	DREVON	Nicolas
		CATHALA	Serge	GAUBIAC	Laurent
		DELORME	Jean Martin	CASTELLVI	Jean Marie
		MARION	Cédric	GOURDIN	Roland
CA Lunel Agglo	29/04/2026	COULOMB	David	CROIN	Julie
		FATACCIOLI	Loïc	JEANJEAN	David
		BOISSON	Jérôme	MARTINEZ	Adeline
		CALVET	Christophe	OTALORA	Jean Antoine
CC du Pays de Sommières	30/04/2026	CHABERT	Pascal	MANIEZ	Jean Louis
		PORRET	Stéphane	DUCHENNE	Marc
		SERRET	Sandrine	ROUSSEL	Clément
CC Terre de Camargue	30/04/2026	LARROQUE	Marc	THEROND	Alain
		BROUSSES	Philippe	FELINE	Thierry
CC de Petite Camargue	06/05/2026	RAMS	Joachim	MANCEL	Thierry
		DUPONT	Alain	BERRUS	Eric

Les délégués en prennent acte et sont ainsi installés dans leurs fonctions et l'assemblée délibérante de l'EPTB Vidourle constituée.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président de séance,
Monsieur Joachim RAMS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-DEL20260201-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/02**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Joachim RAMS, doyen ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent

Publié le

Absent(e)

Excusé(e)

ID : 030-253002539-20260513-DEL20260202-DE

S²LO

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du Président

Il est rappelé aux membres du comité syndical que les élections municipales et communautaires se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026. Il est également rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les syndicats de communes, catégorie d'établissements publics à laquelle appartient l'EPTB Vidourle, sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées de leurs membres. Le syndicat mixte fermé EPTB Vidourle est composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale.

Il est porté à la connaissance des élus que tous les EPCI membres de l'EPTB ont renouvelé leurs instances et procédé à la désignation de leurs délégués appelés à siéger au sein du comité syndical en application de ses statuts. Ainsi composé, le comité syndical de l'EPTB Vidourle doit également installer ses instances, conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des présidents des EPCI membres.

L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». En particulier, le mode de scrutin applicable et le déroulement de la séance d'élection sont ainsi définis :

Article L 2122-7 :

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L 2122-8 :

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles [L. 2121-10](#) à [L. 2121-12](#). La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

(...)

Conformément aux dispositions de l'article L222-8 du CGCT, la séance est ouverte et présidée par le plus âgés des membres du comité syndical, Mr Joachim RAMS, délégué titulaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, en vue de procéder à l'élection du Président.

Il est alors procédé à la désignation de deux assesseurs parmi les membres du comité syndical :

- Mr Adrien RUY, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle
- Mr Loïc FATACCIOLI, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Le doyen d'âge fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Président :

- Mr Stéphane PORRET, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes du Pays de Sommières

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Stéphane PORRET est élu Président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 1

Nombres de suffrages exprimés : 100

Stéphane PORRET : 100

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

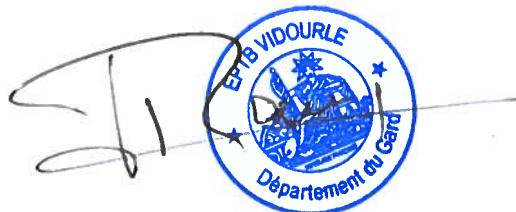
Publié le

ID : 030-253002539-20260513-DEL20260202-DE

S²LO

Le Président de séance,

Monsieur Joachim RAMS





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/03**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

Publié le Absent(e)

Excuse(e)

ID : 030-253002539-20260513-DEL20260203-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Fixation du nombre des VP et constitution du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le rôle premier du bureau est d'instruire les affaires préalablement aux comités syndicaux, afin de faciliter le travail en séance de l'organe délibérant. Celui-ci peut également recevoir par délégation une partie des attributions du comité syndical. Il est également rappelé que la détermination du nombre de postes de vice-présidents ainsi que la composition de son bureau relèvent de la compétence du comité syndical.

A) Détermination du nombre de Vice-présidents

Le comité syndical détermine, à la majorité simple, le nombre de poste de vice-président sans que celui-ci puisse être supérieur à 20% de l'effectif total du comité, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de délégués titulaires constituant l'assemblée délibérante de l'EPTB Vidourle étant de 21 sièges, ce pourcentage donne lieu pour l'EPTB Vidourle à un effectif maximum de cinq vice-présidents.

B) Détermination de la composition du Bureau

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. L'article 12.5 des statuts de l'EPTB Vidourle précise cette composition en indiquant que le Président, les vice-présidents et des délégués en sont membres.

L'application combinée de ces dispositions conduisent à composer un bureau constitué du Président, de ses Vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres délégués élus par le comité syndical en son sein.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **De fixer à 5 le nombre des vice-présidents,**
- **De composer le bureau de l'EPTB Vidourle comme suit :**
 - o **Le président**
 - o **Les 5 vice-présidents**
 - o **5 membres du comité syndical,**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-DEL20260203-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/04**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260204-DÉ

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du 1^{er} Vice-président

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 lors de la précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des vice-présidents des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Les vice-présidents prennent rang au tableau dans l'ordre de leur élection.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de 1^{er} Vice-Président :

- Mr David COULOMB, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Il est procédé au vote à bulletin secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur David COULOMB est élu 1^{er} Vice-président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

David COULOMB : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260204-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/05**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

Absent(e)

Excès de pouvoir

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrgues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du 2eme Vice-président

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 lors de la précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des vice-présidents des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Les vice-présidents prennent rang au tableau dans l'ordre de leur élection.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de 2^{ème} Vice-Président :

- Mr Serge CATHALA, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Serge CATHALA est élu 2^{ème} Vice-président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21
Absents : 0
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Nombres de suffrages : 101
Bulletins blancs : 1
Nombres de suffrages exprimés : 100
Serge CATHALA : 100

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260205-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/06**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

Publié le Absent(e)

Excuse(e)

ID : 030-253002539-20260513-20260206-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du 3eme Vice-président

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 lors de la précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des vice-présidents des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Les vice-présidents prennent rang au tableau dans l'ordre de leur élection.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de 3^{ème} Vice-Président :

- Mr Alain DUPONT, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes de Petite Camargue

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Alain DUPONT est élu 3^{ème} Vice-président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

Alain DUPONT : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260206-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/07**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Présent

Absent(e)

Excuse(s)

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du 4eme Vice-président

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 lors de la précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des vice-présidents des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Les vice-présidents prennent rang au tableau dans l'ordre de leur élection.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de 4^{ème} Vice-Président :

- Mr Pascal CHABERT, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Pascal CHABERT est élu 4^{ème} Vice-président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

Pascal CHABERT : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260207-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/08**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election du 5eme Vice-président

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 lors de la précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des vice-présidents des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. Les vice-présidents prennent rang au tableau dans l'ordre de leur élection.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de 5^{eme} Vice-Président :

- Mr Cédric MARION, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Cédric MARION est élu 5^{eme} Vice-président de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 2

Nombres de suffrages exprimés : 99

Cédric MARION : 99

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/09**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent(e)

Absent(e)

Excès de pouvoir

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election d'un membre du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre des délégués appelés à siéger au bureau de l'EPTB aux côtés du président et des vice-présidents a été fixé à 5 lors d'une précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du bureau des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Membre du bureau :

- Mr Philippe BROUSSES, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Philippe BROUSSES est élu Membre du bureau de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

Philippe BROUSSES : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260209-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/10**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Élus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260210-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election d'un membre du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre des délégués appelés à siéger au bureau de l'EPTB aux côtés du président et des vice-présidents a été fixé à 5 lors d'une précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du bureau des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Membre du bureau :

- Mr Adrien RUY, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Adrien RUY est élu Membre du bureau de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

Adrien RUY : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260210-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/11**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260203_9-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election d'un membre du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre des délégués appelés à siéger au bureau de l'EPTB aux côtés du président et des vice-présidents a été fixé à 5 lors d'une précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du bureau des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Membre du bureau :

- Mr Antoine MARTINEZ, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Du Grand Pic St Loup

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Antoine MARTINEZ est élu Membre du bureau de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21
Absents : 0
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Nombres de suffrages : 101
Bulletins blancs : 0
Nombres de suffrages exprimés : 101
Antoine MARTINEZ : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260203_9-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/12**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260212-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election d'un membre du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre des délégués appelés à siéger au bureau de l'EPTB aux côtés du président et des vice-présidents a été fixé à 5 lors d'une précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du bureau des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Membre du bureau :

- Mr Bernard REY, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Bernard REY est élu Membre du bureau de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages : 101

Bulletins blancs : 0

Nombres de suffrages exprimés : 101

Bernard REY : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 030-253002539-20260513-20260212-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/13**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election d'un membre du bureau

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nombre des délégués appelés à siéger au bureau de l'EPTB aux côtés du président et des vice-présidents a été fixé à 5 lors d'une précédente délibération.

Il est également rappelé que L'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales spécifie que « *les dispositions (...) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* ». Pour autant, il ressort de la jurisprudence que l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire, est inapplicable s'agissant de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du bureau des intercommunalités. Dans ces conditions, ce sont les dispositions prévues par l'article L 2122-7, relatives à l'élection du maire, qui doivent être mises en œuvre, à savoir un scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. La majorité relative s'appliquera au troisième tour de scrutin et en cas d'égalité de suffrage, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Un seul candidat se présente pour le poste de Membre du bureau :

- Mr Joachim RAMS, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Il est procédé au vote à bulletins secrets en application des dispositions précitées.

Monsieur Joachim RAMS est élu Membre du bureau de l'EPTB Vidourle à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de membres en exercice : 21
Absents : 0
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Nombres de suffrages : 101
Bulletins blancs : 0
Nombres de suffrages exprimés : 101
Joachim RAMS : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260213-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/14**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhôny Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Lecture de la charte de l'élu local

Il est rappelé aux membres du comité que l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales dispose notamment que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local ». Cette Charte est constituée des dispositions figurant aux articles L 1111-13 et L 1111-14 code général des collectivités territoriales ici reprises.

Article L1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.



Article L1111-14

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues

Les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité de de la lecture et de la transmission de la charte de l'élu local.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/15**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Arrêt du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

Le dernier Comité Syndical de la mandature précédente s'est tenu le jeudi 19 février 2026 à 09h30, salle Hervé Dieulefès- CA Lunel aggro à LUNEL,

Conformément aux dispositions en vigueur le projet de procès-verbal réalisé et signé par le Président et le secrétaire de séance en exercice, joint en annexe, doit être arrêté lors de la séance suivante.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité d'arrêter le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 030-253002539-20260513-20260215-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/16**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)	X		
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent(e)

Absent(e)

Excusé(e)

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Relevé des décisions du Président

Dans sa séance du 27 octobre 2022, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Président ayant exercé ses attributions, il en informe les membres du comité syndical, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du code susvisé.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2026-07	14/01/2026	Renouvellement adhésion AOPENIG	1 an	-
DEC2026-08	23/01/2026	Renouvellement adhésion ANEB	1 an	-
DEC2026-09	30/01/2026	Nouvelle décision d'attribution du marché 2025-15-SJ avec correction de la désignation des montants pour faire suite à la demande du contrôle de l'égalité	-	-
DEC2026-10	30/01/2026	Signature Avenant de résiliation Marché 2021-11-MS Etude sur les liaisons entre les débits du Vidourle, le nveau des karsts en amont de Quissac et la nappe de Sommières - Lot 1 Molasses Miocènes du bassin de Sommières	-	Montant des prestations réellement effectuées au jour de la résiliation
DEC2026-11	09/02/2026	Signature de l'acte d'engagement d'utilisation des données SIG mise à disposition par Lunel AGGLO à caractère confidentiel et dans le cadre de la mission d'Etude de zonage de lunel	2 ans	-
DEC2026-12	09/02/2026	Signature de l'acte d'engagement pour la mise à disposition des données foncières de la CEREMA dans le cadre du marché de réduction de la vulnérabilité	36 mois	-
DEC2026-14	20/02/2026	Attribution Marché 2025-17-SR Marché d'entretien pluriannuel du Vidourle et de ses affluents - Travaux forestiers urgents et non programmables	18 mois renouvelable 1 fois pour 12 mois	114 912,50€ HT
DEC2026-15	09/03/2026	Signature avenant Marché 2024-08-SR Etude pour la préservation des milieux de la haute vallée du Vidourle - Etat	-	1 405,50€ HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

		des lieux et programme d'actions		
DEC2026-16	11/03/2026	Portant sur la signature de la convention de mise à disposition avec Mr VILLY Nicolas sur la commune d'Aubais parcelle OB N°155 au bord du Vidourle	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-17	11/03/2026	Portant sur la signature de la convention de mise à disposition avec Mme CHESNARD Véronique et monsieur MELANO Philippe sur la commune de Sommières parcelles AK 89 et AK 90 au bord du Vidourle	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-18	11/03/2026	Attribution Marché 2026-01-CO SR MO pour le projet d'arasement de la digue de la Jassette été définitions de mesures compensatoires (donnant suite infructuosité 2025-12-CO Lot 1)	40.5 mois	85 881,88€ HT
DEC2026-20	07/04/2026	Portant sur la signature de la convention de MAD avec Mr DE RIBAUPIERRE Yves sur la commune de Cannes et Clairan - Cours d'Eau le Cantarel	-	-
DEC2026-21	07/04/2026	Portant sur la signature de la convention de MAD avec Mme et Mr FLERE Franziska, Milton NISCHELWITZER	-	-
DEC2026-23	13/04/2026	Portant sur la signature de la convention de mise à disposition avec Mr RIGON Laurent parcelle AN 191 sur la commune de Cannes et Clairan - Cours d'eau Le Cantarel	-	-
DEC2026-24	05/05/2026	Portant sur la signature de la convention de mise à disposition avec Mr SCHOCK DRIOLE Kévin parcelle AK 246 sur la commune de Cannes et Clairan - Cours d'eau La Courme	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-25	07/04/2026	Portant que la représentation de l'EPTB Vidourle devant le tribunal administratif de Nîmes dans le cadre de la requête 2502825	-	-
DEC2026-26	20/04/2026	Portant que la représentation de l'EPTB Vidourle devant le tribunal administratif de Nîmes dans le cadre de la requête 2601599-2	-	-
DEC2026-27	05/05/2026	Portant sur la signature de la convention de prestation de service sur la commune de Cannes et Clairan parcelles AN 339 AN 340 au bord du Cantarel	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-28	05/05/2026	Demande d'ajustement de la subvention faite auprès du CD30 pour le marché d'Etude de l'eutrophisation du Vidourle entre Sauve et Quissac		Ajustement de la subvention

DEC2026-29	05/05/2026	Signature d'une convention d'utilisation de données SIG mises à disposition par Lunel AGGLO dans le cadre de la mission d'étude de la rue Edmond Rostand à Marsillargues	3 ans	
------------	------------	--	-------	--

Les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité de la présentation de ces décisions.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260216-DE





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/17**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260217-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus

Il est rappelé au comité syndical que conformément à l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales, des indemnités de fonction peuvent être attribuées au Président, Vice-présidents et élus titulaires de délégations du Président.

Conformément à l'article susmentionné, le montant maximal des indemnités pouvant être accordées est calculé en fonction de la strate démographique du syndicat et du nombre des vice-présidents effectivement en fonction, tout en étant fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le montant distribué ne doit en aucun cas dépasser celui de l'enveloppe indemnitaire globale déterminée par les dispositions de l'alinéa 4 de l'article L 5211-12 précité.

Il est précisé aux membres du comité syndical que le Syndicat mixte fermé EPTB Vidourle appartient à la strate démographique de plus de 100 000 habitants. Le nombre maximal de vice-présidents, compte tenu de l'effectif du comité syndical est de 5.

L'application de ces dispositions, ainsi que la délibération définissant le nombre des vice-présidents, établissent donc l'enveloppe indemnitaire globale mise à disposition de l'EPTB à la valeur suivante, en application du décret 2023-519 du 28 juin 2023 :

Syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI Population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants (Montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, IB 1027, au 1 ^{er} janvier 2026 : 4110,52)				
Fonction	Taux maximal (% de l'indice terminal de la fonction publique)	Indemnité mensuelle brute (en euros)	Nombre	Enveloppe indemnitaire globale (en euros)
Président	35,44	1 456,77	1	1 456,77
Vice-Présidents	17,72	728,38	5	3 641,90
			Montant total	5 098,67



Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- De fixer les indemnités de fonction des élus de la manière suivante et de mandater le Président pour les attribuer aux membres titulaires de délégations :

EPTB Vidourle - Syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI Population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants (Montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, IB 1027, au 1 ^{er} janvier 2026 : 4110,52)				
Fonction	Taux fixé (% de l'indice terminal de la fonction publique)	Indemnité mensuelle brute (en euros)	Nombre	Montant global (en euros)
Président	26	1 068,74	1	1 068,74
Vice-Présidents titulaires de délégations	12	493,26	5	2 466,31
Membres du bureau titulaires de délégations	6	246,63	6	1 479,79
			Montant total	5 014,83

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



TABLEAU DE REPARTITION DES INDEMNITES

Nom et Prénom	EPCI	Fonction	Montant de l'indemnité Brut / mois
Stéphane PORRET	CC Pays de Sommières	Président	1 068,74 €
David COULOMB	CA Lunel Agglo	1er Vice-Président	493,26 €
Serge CATHALA	CC Pièmont Cévenol	2eme Vice-Présidents	493,26 €
Alain DUPONT	CC Petite Camargue	3eme Vice-Présents	493,26 €
Pascal CHABERT	CA Lnel Agglo	4eme Vice-Présidents	493,26 €
Cédric MARION	CC Pièmont Cévenol	5eme Vice-Présidents	493,26 €
Philippe BROUSSES	CC Terre de Camargue	Membre du Bureau	246,63 €
Adrien RUY	CC Rhône Vistre Vidourle	Membre du Bureau	246,63 €
Antoine MARTINEZ	CC du Grand Pic St Loup	Membre du Bureau	246,63 €
Bernard REY	CA du Pays de l'Or	Membre du Bureau	246,63 €
Joachim RAMS	CC Terre de Camargue	Membre du Bureau	246,63 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 030-253002539-20260513-20260217-DE



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/18**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

Lan deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260218-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Délégation d'attributions du comité Syndical au Président de l'EPTB Vidourle

Il est rappelé que l'article L 5211-10 du CGCT offre la possibilité au comité syndical de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines de ses attributions afin de faciliter la gestion de l'établissement, à l'exception :

- 1) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2) De l'approbation du compte financier unique
- 3) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
- 4) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- 5) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- 6) De la délégation de la gestion d'un service public
- 7) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Pour la bonne administration du service et afin d'assurer la réactivité et l'efficacité de l'action de l'EPTB Vidourle, il apparaît souhaitable de confier au Président les attributions suivantes, qu'il pourra éventuellement subdéléguer aux vice-présidents et membres du bureau titulaires de délégations, et dont il devra rendre compte lors de chaque séance du comité syndical :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat utilisées par les services syndicaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés du syndicat
- Fixer au profit du syndicat le montant des droits de toute nature ayant trait à l'usage et à la gestion des biens du syndicat et n'ayant pas de nature fiscale
- Procéder, dans la limite de 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux
- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et des biens fonciers nécessaires à la réalisation des projets inscrits au budget et dans la limite, le cas échéant, de l'estimation établie par les services fiscaux compétents
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

- Exercer, au nom de syndicat, les droits de préemption et de priorité définis par le code de l'urbanisme, que le syndicat en soit titulaire ou délégataire, déléguer ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées à son encontre, pour toutes les actions visant à préserver ou garantir les intérêts du syndicat, et ce devant tous les degrés et ordre de juridiction, et transiger avec les tiers dans la limite de 5000 euros
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite de 20 000 euros
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 euros
- Autoriser l'adhésion du syndicat à des associations concourant à son objet et à ses intérêts, ainsi que le renouvellement des adhésions aux associations dont il est membre
- Demander à tout organisme financeur, pour toute opération figurant au budget ou ayant reçu l'approbation du comité syndical, l'attribution de subventions
- Procéder, pour toute opération figurant au budget ou ayant reçu l'approbation du comité syndical, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du syndicat
- Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement
- Admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros, en application de l'article D 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales
- Autoriser les mandats spéciaux que les membres du comité syndical être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales
- Emettre l'avis du syndicat sollicité par les organismes et personnes publiques en application de procédures codifiées
- Concéder les droits de pêche et de chasse du syndicat
- Signer les conventions à intervenir pour régler les relations du syndicat avec les collectivités et organismes partenaires

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **De déléguer au Président les attributions susmentionnées dans les conditions définies,**
- **De mandater le Président pour engager toute démarche, signer tous documents, réaliser toute opération financière relativement à mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 030-253002539-20260513-20260218-DE

S²LO

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/02/19**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

ID : 030-253002539-20260513-20260219-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X		

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est rappelé au comité syndical que l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales dispose notamment que « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »*

L'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales détermine les modalités suivantes de composition de la commission d'appel d'offres, applicables à l'EPTB Vidourle :

- Commission composée d'un Président de droit, à savoir l'autorité habilitée à signer les marchés, et de 5 membres élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Des suppléants sont désignés en nombre égal à celui des membres élus, soit 5

Le Président, Monsieur Stéphane PORRET, fait alors appel à candidatures, celle-ci toutes certifiées conforme à l'éligibilité, conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Une seule liste de candidat se présente pour les différents postes réparti comme suit :

- Délégués Titulaires :

- Mme Sandrine SERRET, déléguée Titulaire, de la Communauté de Communes du Pays de Sommières,
- Mr David COULOMB, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,
- Mr Alain DUPONT, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Petite Camargue,
- Mr Cédric MARION, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- Mr Jean Martin DELORME, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,

- Délégués Suppléants :

- Mr Serge CATHALA, déléguée Titulaire, de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- Mr Philippe BROUSSES, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- Mr Frédérick PASCAL, délégué Titulaire, de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- Mr Philippe TALAGRAND, délégué Titulaire, de la Communauté d'Agglomération Ales Agglomération,
- Mr Bernard REY, délégué Titulaire, de la Communauté Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

En application des dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, applicable en l'espèce aux syndicats de communes, catégorie d'établissements à laquelle appartient l'EPTB Vidourle, les désignations s'effectuent au scrutin secret. Pour autant, les alinéas 6 et 7 dudit article précisent que :

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- D'installer une commission d'appel d'offres permanente,
- De composer ainsi la CAO :

Titulaires	Suppléants
SERRET Sandrine	CATHALA Serge
COULOMB David	BROUSSES Philippe
DUPONT Alain	PASCAL Frédéric
MARION Cédric	TALAGRAND Philippe
DELORME Jean Martin	REY Bernard

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Nombres de suffrages exprimés : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/02/20**

**Séance du mercredi 13 mai 2026 à 09 heures 30
 Salle des fêtes (Foyer) – Espace socio culturel à AUBAIS**

L an deux mille vingt-six et le mercredi treize mai, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE JEUDI 7 MAI 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)	X		
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

Absent(e)

Excusé(e)

	Présent	Absent(e)	Excusé(e)
CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X		
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Mr Philippe BROUSSES

Objet : Désignation des représentants de l'EPTB Vidourle au sein des organismes

Il est rappelé au comité syndical qu'à la suite du renouvellement des instances de l'EPTB Vidourle, il convient de procéder à la désignation de l'ensemble de ses représentants au sein des instances ou organismes dans lesquels l'EPTB est appelé à siéger.

En application des dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, applicable en l'espèce aux syndicats de communes, catégorie d'établissements à laquelle appartient l'EPTB Vidourle, les désignations s'effectuent au scrutin secret. Pour autant, les alinéas 6 et 7 dudit article précisent que :

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de désigner les représentants de l'EPTB Vidourle au sein des instances et organismes extérieurs dont la liste figure en annexe comme stipulé sur la même liste.

Nombre de membres en exercice : 21

Absents : 0

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Nombres de voix exprimées : 101

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Stéphane PORRET



ANNEXE TABLEAU ORGANISMES ET INSTANCES EXTERIEURES

ORGANISMES ET INSTANCES	Nouveaux représentants	
ANEB 2 titulaires et 2 suppléants	T : Stéphane PORRET T : Cédric MARION	S : Philippe TALAGRAND S : Jérôme BOISSON
CNAS 1 titulaire élu 1 titulaire agent	T élu : Philippe BROUSSES T agent : Alice BRUNEL	
BRL 1 représentant	T : Serge CATHALA	
COFIL Natura 2000 Vidourle 1 représentant	T : David COULOMB	
SAGE Camargue Gardoise - CLE 1 représentant	T : Alain DUPONT	
CLE du SAGE VISTRE Nappe Vistrenque et Costières 1 représentant	T : Alain DUPONT	
SYMBO - CLE du SAGE du bassin versant de l'étang de l'OR 1 représentant	T : Pascal CHABERT	
France Dignes 1 titulaire et 1 suppléant	T : David COULOMB	S : Christophe CALVET
Parlement de la mer (1 représentant)	T : David COULOMB	
AIGA Méditerranée Ouest (1 titulaire et 1 suppléant) Elus (1 titulaire et 1 suppléant) Agents	T élus : Stéphane PORRET T agent : Florian ROCHETTE	S élus : Serge CATHALA S agent : Serge ROUVIERE

